



Association romande
de propriété intellectuelle

**Institut fédéral de la propriété
intellectuelle**

**Par email (en version Word et
PDF): Rechtsetzung@ipi.ch**

Monsieur Felix Addor
Chef de la Division Droit & Affaires
internationales
Stauffacherstrasse 65/59g,
3003 Berne

Genève, le 12 septembre 2024

**Objet : Prise de position AROPI – Modification de la loi fédérale sur les brevets
d'invention : ouverture de la procédure de consultation**

A l'attention de Monsieur Felix Addor, Directeur suppléant et juriconsulte de l'IPI, chef de la
Division Droit & Affaires internationales

Cher Monsieur, Cher Felix,

Au nom de l'AROPI, nous remercions vivement l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) pour la consultation des milieux intéressés sur la modification de la loi fédérale sur les brevets d'invention (LBI).

L'AROPI salue la création d'un service de clearing au sein de de l'IPI, afin d'assurer davantage de transparence dans le domaine de la sélection végétale et permettre aux obtenteurs souhaitant inclure une variété végétale de vérifier si celle-ci est concernée par un brevet.

L'ensemble du projet est comme à l'accoutumée d'excellente facture.

Notre association se réjouit de prendre part à la consultation qui sera menée sur les dispositions d'exécution.

Enfin, si la solution envisagée est intéressante, elle présente évidemment l'inconvénient de ne concerner que le territoire suisse.



Association romande
de propriété intellectuelle

L'AROPI invite donc l'IPI à faire tout son possible pour promouvoir la mise en œuvre d'une solution comparable à l'étranger, à tout le moins sur le plan de l'Union européenne, afin de réduire les risques d'un effet isolationniste (y c. boycott) lors de la mise en œuvre de ce nouveau service.

Bien cordialement,

Pascal Fehlbaum et Eric Rojas

Délégué et Président de l'AROPI